

DEMANDE D'OPÉRATION(S) : CHANGEMENT DE MODE DE GESTION DU PLAN D'ÉPARGNE RETRAITE INDIVIDUEL (PERIN)

Le soussigné, ci-après désigné adhérent, demande à effectuer l'opération suivante sur son contrat.

Nom du contrat : _____ Numéro du contrat : _____

ADHÉRENT

Monsieur Madame Nom : _____

Nom de naissance : _____ Prénom(s) : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Pays : _____

Téléphone domicile : _____ Téléphone portable : _____

Email : _____

CHANGEMENT DE MODE DE GESTION DE LA RÉPARTITION DES SUPPORTS D'INVESTISSEMENT DE VOTRE CONTRAT

Annule et remplace le mode de gestion précédemment choisi sur le contrat.

Si vous avez opté pour le mode de gestion par défaut, les versements effectués sur votre contrat sont affectés selon l'allocation correspondant au profil d'investissement "Équilibré Horizon Retraite". Vous avez toutefois la possibilité, en cochant la case suivante, d'opter pour un autre mode de gestion par une décision contraire et expresse.

Conformément à la possibilité qui m'est donnée par l'article L. 224-3 du Code monétaire et financier, je demande expressément à ce que les versements que j'effectue sur le Plan d'Épargne Retraite auquel j'ai adhéré ne soient pas affectés selon l'allocation correspondant au profil "Équilibré Horizon Retraite".

Dans ce cas, vous pouvez choisir entre les deux autres profils d'investissement proposés dans le cadre de la gestion à horizon ou bien opter pour la gestion libre.

Je choisis la **gestion à horizon** et accepte une gestion automatisée de mon capital et opte pour le profil suivant (*le détail des profils est donné en fin de notice*) :

- Prudent Horizon Retraite** : la part des actifs présentant un profil d'investissement à faible risque est au minimum égale à :
 - 30 % de l'encours du plan jusqu'à 10 ans avant la date de liquidation envisagée par l'adhérent,
 - 60 % de l'encours du plan, à partir de 10 ans avant la date de liquidation envisagée par l'adhérent,
 - 80 % de l'encours du plan, à partir de 5 ans avant la date de liquidation envisagée par l'adhérent,
 - 90 % de l'encours du plan, à partir de 2 ans avant la date de liquidation envisagée par l'adhérent.
- Dynamique Horizon Retraite** : la part des actifs présentant un profil d'investissement à faible risque est au minimum égale à :
 - 30 % de l'encours du plan, à partir de 5 ans avant la date de liquidation envisagée par l'adhérent,
 - 50 % de l'encours du plan, à partir de 2 ans avant la date de liquidation envisagée par l'adhérent.

Je choisis la **gestion libre** pour déterminer librement les supports sur lesquels je souhaite investir.

Dans les autres cas, choisir une seule option parmi les 4 proposées.

Je choisis la **gestion à horizon** et accepte une gestion automatisée de mon capital et opte pour le profil suivant (*le détail des profils est donné en fin de notice*) :

- Prudent Horizon Retraite** : la part des actifs présentant un profil d'investissement à faible risque est au minimum égale à :
 - 30 % de l'encours du plan jusqu'à 10 ans avant la date de liquidation envisagée par l'adhérent,
 - 60 % de l'encours du plan, à partir de 10 ans avant la date de liquidation envisagée par l'adhérent,
 - 80 % de l'encours du plan, à partir de 5 ans avant la date de liquidation envisagée par l'adhérent,
 - 90 % de l'encours du plan, à partir de 2 ans avant la date de liquidation envisagée par l'adhérent.
- Équilibré Horizon Retraite** : la part des actifs présentant un profil d'investissement à faible risque est au minimum égale à :
 - 20 % de l'encours du plan à partir de 10 ans avant la date de liquidation envisagée par l'adhérent,
 - 50 % de l'encours du plan, à partir de 5 ans avant la date de liquidation envisagée par l'adhérent,
 - 70 % de l'encours du plan, à partir de 2 ans avant la date de liquidation envisagée par l'adhérent.
- Dynamique Horizon Retraite** : la part des actifs présentant un profil d'investissement à faible risque est au minimum égale à :
 - 30 % de l'encours du plan, à partir de 5 ans avant la date de liquidation envisagée par l'adhérent,
 - 50 % de l'encours du plan, à partir de 2 ans avant la date de liquidation envisagée par l'adhérent.

Je choisis la **gestion libre** pour déterminer librement les supports sur lesquels je souhaite investir.

Je choisis le mandat d'arbitrage (*sous réserve d'un encours minimum de 1 000,00 €*)
(*Dans ce cas, merci de compléter aussi le bulletin « Mise en place mandat d'arbitrage »*)

RÉPARTITION DU CAPITAL

Si vous avez choisi la **gestion à horizon**, votre capital sera automatiquement réparti selon le profil de gestion choisi.

Si vous avez choisi la **gestion libre**, la répartition actuelle de votre capital sera conservée.

Vous pouvez décider d'effectuer un arbitrage pour modifier cette répartition et/ou de mettre en place des options d'arbitrages programmés en complétant le(s) bulletin(s) de demande(s) d'opération(s) associé(s).

DÉCLARATIONS DE L'ADHÉRENT / INFORMATIONS

“Je reconnais avoir reçu et pris connaissance de la notice comprenant la liste des unités de compte de référence et des caractéristiques principales de chaque support sélectionné dans l'un et/ou l'autre des documents suivants : Document d'Informations Clés pour l'Investisseur (DICI), note détaillée, annexe complémentaire de présentation.

Je reconnais avoir pris connaissance du Document d'Informations Clés du contrat ainsi que des Informations Spécifiques de chaque option d'investissement sous-jacente de mon contrat me permettant de prendre ma décision d'investissement en connaissance de cause.

Je reconnais également avoir été informé(e) du fait que les unités de compte ne garantissent pas le capital versé. De ce fait, le risque des placements est assumé par l'adhérent au contrat. Les performances de ces unités de compte doivent donc être analysées sur plusieurs années”.

Des données à caractère personnel vous concernant sont collectées et traitées par Suravenir. Cette collecte et ce traitement sont effectués dans le respect de la réglementation applicable à la protection des données. Toutes les données collectées et traitées sont nécessaires pour la conclusion et l'exécution du contrat, et ont un caractère obligatoire. À défaut, le contrat ne peut être conclu, ou exécuté.

Vous disposez sur ces données de droits dédiés comme notamment un droit d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement, de limitation du traitement, de portabilité que vous pouvez exercer auprès de : Suravenir - Service Relations Clients - 232 rue Général Paulet - BP 103 - 29802 Brest cedex 9 ou par email : conseilsurav@suravenir.fr.

Vous pouvez vous reporter aux dispositions précontractuelles et contractuelles si vous souhaitez des informations complémentaires.

Fait à : _____ le : _____	<i>Signature du distributeur de votre contrat :</i>
Signature de l'adhérent précédée de la mention “ <i>Lu et approuvé</i> ”	

MERCI D'ADRESSER L'ORIGINAL DE CE FORMULAIRE COMPLÉTÉ, DATÉ ET SIGNÉ AU DISTRIBUTEUR DE VOTRE CONTRAT. NOUS VOUS CONSEILLONS D'EN CONSERVER UNE COPIE.